



Compte rendu d'assemblée générale

le 19 Mars 2024 à Oniris- Chantrerie

Réf : EN/APO/005/V1

Secrétaire de séance

Présidente de séance

Virginie MAGIN

Chloé ALVAREZ

Diffusion :

Adhérents, Site Internet

- Nombre de membres présents : 16 – quorum atteint

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport moral 2023 : Bilan des activités et propositions pour 2024
2. Approbation du bilan financier
3. Vote du montant de la cotisation 2024
4. Proposition de modifications des statuts.
5. Vote du budget prévisionnel
6. Election des membres du bureau de l'association
7. Informations/Questions diverses

1. Approbation du rapport moral 2023 (cf. annexe 1)

Bilan des activités 2023 : présenté par C. Alvarez.

Propositions des activités 2024 :

- Date pour l'arbre de Noël 2024 : 24/11 ou 1/12 selon la disponibilité du spectacle qui sera choisi par les membres du bureau.
- Dates pour une nouvelle édition du marché de Noël Oniris: 3/12 à la Géraudière et 10/12 à la Chantrerie.
- Demande de la part de V. Lalanne pour la mise en place du « Printemps des créateurs » courant Mai (date à définir) : Ce type d'événement participant à la dynamique de l'école, la proposition est acceptée, sous réserve que la direction générale donne son autorisation.
- Le groupe musical de l'école est composé de 14 personnes. La subvention reçue va permettre l'achat d'instruments de musique. Le groupe a pour objectif de participer à différents événements comme par exemple, l'arbre de Noël 2024, les 50 ans de la Géraudière, la fête de la musique, le conseil d'administration de juin (à confirmer). Une mutualisation avec le groupe musical des étudiants est prévue.

A. Boudier, représentante des activités INRAE était présente afin de s'informer sur les activités proposées et permettre des mutualisations.

Etat des lieux du matériel proposé à la location :

- La remorque : Non louée depuis longtemps, l'APONiris souhaite la céder. Il s'avère qu'elle est introuvable depuis cet été. Un message général va être envoyé à la communauté afin de la retrouver.
- La machine à coudre : non utilisée depuis longtemps, il a été décidé de la mettre à disposition d'I. Hue pour des cours de couture qu'elle souhaite proposer prochainement.



Compte rendu d'assemblée générale

le 19 Mars 2024 à Oniris- Chantrerie

Réf : EN/APO/005/V1

Secrétaire de séance

Présidente de séance

Virginie MAGIN

Chloé ALVAREZ

Diffusion :

Adhérents, Site Internet

- La shampooinieuse : idem, il a été décidé de ne pas la conserver et de la céder à S. Freuchet en charge de sa location ou aux étudiants du BDE.
- Les percolateurs – la vaisselle réutilisable : De plus en plus utilisés. A nécessité la création d'un compte sur Chorus pro pour facturation : la gestion étant contraignante, pour faciliter la location, il a été suggéré que ce soit un adhérent à l'association qui s'en charge, en son nom propre.

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du bilan financier (cf. annexe 2)

Présenté par C. ALVAREZ,

Approuvé à l'unanimité

3. Vote du montant de la cotisation 2024

Montant de la cotisation : 6€ tarif normal et 4€ tarif étudiants pour l'année civile quel que soit le moment de l'année avec paiement uniquement par chèque distinct du chèque pour une prestation en mentionnant le nom de l'adhérent à la Trésorière si celui-ci diffère du nom figurant sur le chèque.

Approuvé à l'unanimité

4. Proposition de modifications des statuts de l'association :

4.1. Proposition de modification de l'article 6

La proposition faite est de fixer le montant de l'adhésion à l'association dans les statuts de l'association afin de ne pas être obligé de revoter tous les ans.

Après discussion, il a été décidé de spécifier :

« Pour faire partie de l'association, chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts et les membres actifs et bienfaiteurs s'acquittent de la cotisation annuelle.

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 4 € (pour les étudiants) et 6 € (pour les personnels d'Oniris), pour les membres actifs.

Elle peut être modifiée chaque année par délibération votée en assemblée générale (AG) ordinaire. »

4.2. Proposition de modification de l'article 9

Un des postes du bureau étant vacant et pour « palier » au départ de 2 des membres du bureau en 2025, la proposition faite est de modifier l'article 9 comme suit « au moins 3 membres élus »



Compte rendu d'assemblée générale

le 19 Mars 2024 à Oniris- Chantrerie

Réf : EN/APO/005/V1

Secrétaire de séance

Présidente de séance

Virginie MAGIN

Chloé ALVAREZ

Diffusion :

Adhérents, Site Internet

Après discussion, il a été décidé de conserver l'article initial en lançant un appel à mobilisation pour le renouvellement des membres du bureau en 2025. Ceci en considérant qu'à 3 il n'était pas possible d'assurer de façon satisfaisante l'organisation de l'arbre de Noël.

4.3. Proposition de modification de l'article 11

Modification comme suit : « *vote selon le contexte soit à main levée, soit à bulletin secret* »

Approuvé à l'unanimité

5. Vote du budget prévisionnel de l'association en 2024 (cf. annexe 3)

Approuvé à l'unanimité

A noter :

Subvention 2024 : approuvée au CA pour un montant de 16000€

6. Remplacement des membres du bureau ayant quitté l'association

A noter : Départs de G. MEIGNE (janv24) et J. BORDOT (mai 24).

Marie GARSAULT propose de reprendre la fonction de trésorière.

Julie LION est candidate pour devenir membre du bureau sur une fonction vacante.

Candidatures approuvées à l'unanimité

7. Informations/Questions diverses

-Certaines personnes ont fait remonter un manque de communication et de connaissance de l'association


Le problème est bien identifié. Un flyer de communication est distribué aux nouveaux agents en plus de la communication faite par mail tout au long de l'année.

Pour rappel, le nombre de mail envoyé par l'APONiris est limité afin de ne pas polluer la messagerie.

Pour améliorer la communication sans multiplier le nombre de mails envoyés, la proposition faite serait de mettre en place une Newsletter.

Cela sous-entend une charge de travail non négligeable de compilation et de mise en forme ainsi que la nécessité d'un contenu assez conséquent.

A voir pour solliciter le service communication de l'école. Cette idée sera étudiée lors de la prochaine réunion du bureau.

	Compte rendu d'assemblée générale le 19 Mars 2024 à Oniris- Chantrerie	
	Réf : EN/APO/005/V1	
	Secrétaire de séance	Présidente de séance
	Virginie MAGIN	Chloé ALVAREZ
Diffusion :	Adhérents, Site Internet	

-Pourquoi ne pas rendre obligatoire l'adhésion à l'association pour participer à l'arbre de Noël ?

Cette question a suscité un débat. Cela pourrait permettre, d'un côté, de contribuer au financement de la journée mais d'un autre côté, cette journée se veut libre de toute obligation. C. Alvarez rappelle que c'est un souhait de la direction générale d'Oniris.

Un nouvel appel à cotisation va être fait prochainement par mail.

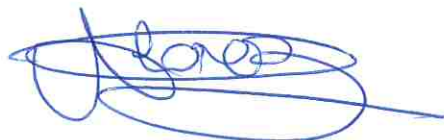
-Que faire pour rendre le site internet de l'association plus attractif ?

Le site internet actuel aurait besoin d'être remanié afin de faciliter la navigation et les mises à jours.

La proposition faite serait de le remplacer par une page web sur l'intranet, dans la partie « vie de l'école ». Suzanne BASITAN propose son aide et étudier la faisabilité. Elle sera invitée à la prochaine réunion du bureau de l'association.

Signature

Présidente de l'association



Signature

Secrétaire de l'association

